

L'ENQUÊTE UNIFIÉE AUPRÈS DES ENTREPRISES – SA DÉMARCHE VERS LA QUALITÉ

Jocelyn Tourigny, Stuart Pursey et Patricia Whitridge¹

RÉSUMÉ

La présente communication porte sur la démarche adoptée par Statistique Canada pour améliorer la qualité des enquêtes-entreprises annuelles en les intégrant dans l'Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE). L'objectif principal de l'EUE consiste à mesurer avec exactitude les ventes annuelles finales de biens et de services, selon la province, et ce, de manière suffisamment détaillée et ponctuelle.

La présente communication décrit la méthodologie adoptée par l'EUE pour améliorer la qualité des données sur les finances et sur les marchandises selon quatre aspects généraux, soit : l'amélioration de la cohérence des données recueillies aux divers niveaux de l'entreprise; l'amélioration de la couverture des branches d'activité; l'amélioration de l'ampleur de l'information, c'est-à-dire un contenu plus détaillé et des estimations sur un plus grand nombre de domaines; l'amélioration de l'uniformité des concepts et des méthodes pour l'ensemble des branches d'activité. La démarche axée sur la qualité consistait a) à établir une mesure de base de la qualité du programme d'enquêtes-entreprises avant l'établissement de l'EUE, b) à mesurer annuellement la qualité des données de l'EUE et c) à mener des études spécifiques pour mieux comprendre la qualité des données et des méthodes de l'EUE.

MOTS-CLÉS : Qualité des données; Enquête-entreprise annuelle; Évaluation

1. LE PROJET D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES PROVINCIALES (PASEP)

1.1 Origine du PASEP

En octobre 1996, les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador ont convenu de combiner leurs taxes de vente en une seule taxe. La taxe de vente harmonisée (TVH), qui a pris effet le 1^{er} avril 1997, comporte une assiette commune et un taux de 15 %, dont 8 % reviennent aux provinces et 7 % à l'administration fédérale. Les recettes de la TVH sont perçues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada et réparties entre les quatre gouvernements selon une formule précise de répartition des recettes. Cette formule permet de calculer approximativement le montant net des recettes de la TVH perçues dans chaque province. L'assiette fiscale se répartit en quatre éléments, dont les plus importants sont de loin les dépenses des consommateurs et les dépenses consacrées au marché de l'habitation (les deux autres sont les dépenses intermédiaires des entreprises et les achats d'organismes du secteur public; ensemble, ils comptent pour environ 15 % du total). On estime la taille de ces assiettes fiscales à l'aide des renseignements tirés du système de comptes provinciaux de revenus et dépenses de Statistique Canada. On applique à ces assiettes des proportions imposables selon le groupe de marchandises, le taux de la taxe et le facteur d'étalonnage agrégé, pour calculer les estimations des recettes de chaque province. Les recettes réellement perçues sont réparties entre les trois administrations provinciales selon l'estimation de leur part des recettes.

¹ Jocelyn Tourigny, Stuart Pursey, Patricia Whitridge, Statistique Canada, Édifice R.H. Coats, 11^e étage, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6

En 1996, le système de comptes provinciaux de Statistique Canada était loin d'être idéal comme base de calcul mais, pour le remplacer, il aurait fallu établir un processus administratif excessivement lourd et coûteux. Toutes les entreprises de la région visée auraient été tenues d'enregistrer, pour chaque achat et chaque vente, le type de marchandise, la province d'origine ou de destination et le type de client (administration publique, entreprise ou particulier). En vertu de l'entente, Statistique Canada a plutôt reçu des fonds pour apporter aux comptes les améliorations permanentes nécessaires à la répartition. Telle est l'origine du Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales (PASEP).

L'objectif principal du PASEP consiste à mesurer exactement les ventes finales de biens et de services sur une base annuelle, selon la province, de manière suffisamment détaillée et ponctuelle, tout en respectant des contraintes budgétaires et en imposant un fardeau minimal aux répondants à l'enquête. On obtient les renseignements nécessaires grâce à la combinaison d'enquêtes-entreprises annuelles (très améliorées), d'une enquête annuelle sur les dépenses des ménages, dont l'échantillon est près de deux fois plus grand que celui d'enquêtes antérieures, une enquête annuelle sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants, une enquête annuelle sur les voyages des Canadiens permettant d'estimer les dépenses consacrées aux voyages interprovinciaux et, enfin, des renseignements qu'on peut tirer en utilisant judicieusement les données administratives. Pour produire des estimations stables et exactes de la valeur des ventes finales de biens et de services, on évalue simultanément chaque renseignement en fonction de toutes les données disponibles dans le cadre d'un ensemble très détaillé d'écritures comptables : les tableaux provinciaux d'entrées-sorties. Les statistiques détaillées des branches d'activité et des marchandises tirées de ces comptes servent de données repères pour les comptes provinciaux de revenus et dépenses utilisés dans la répartition de la TVH.

Le reste de la présente communication portera sur le programme annuel de la statistique des entreprises.

1.2 Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE)

En général, le programme de la statistique des entreprises présente une conception de l'économie axée sur l'offre (plutôt que sur la demande) en établissant les tableaux provinciaux d'entrées-sorties; dans la pratique, toutefois, le programme mesure également des demandes intermédiaires qui nécessitent l'acquisition de données sur l'offre et sur la demande. En 1996, le modèle existant du programme de la statistique des entreprises consistait à administrer plus de 700 questionnaires distincts dans le cadre de quelque 200 enquêtes-entreprises distinctes (dont environ une centaine sont des enquêtes annuelles). Chaque enquête possédait son plan d'échantillonnage et son processus de sélection, son système de traitement, sa base de données, son personnel de gestion d'enquête et d'analyse et, dans certains cas, sa base de sondage qu'elle gérait elle-même. Plutôt mal intégré, le programme souffrait d'incohérences entre les enquêtes et du double emploi de certains questionnaires. Or, l'intégration à ce niveau est particulièrement importante pour le Système de comptabilité nationale.

Toutefois, dès le début de la planification du PASEP, on s'est rendu compte qu'il fallait améliorer la qualité des données sur les entreprises selon quatre aspects généraux : la cohérence, la couverture, l'ampleur et l'uniformité.

On entend par *cohérence* la nécessité que les données recueillies auprès d'établissements et les données recueillies auprès de leur entreprise mère soient cohérentes au niveau interne, exhaustives et sans chevauchements.

On entend ici par *couverture* l'exhaustivité des renseignements statistiques, soit l'absence d'importantes lacunes statistiques pour certains secteurs industriels et l'exhaustivité de la couverture de l'activité économique.

On entend par *ampleur* la taille des échantillons d'enquête et le nombre d'éléments de données (soit le détail des renseignements sur les marchandises et les branches d'activité) mesurés pour des secteurs industriels donnés.

Enfin, on entend par *uniformité* l'utilisation uniforme des concepts, des normes, des unités statistiques, de la méthodologie et de la terminologie.

Il est plus facile d'apporter ces améliorations dans le cadre d'une démarche intégrée. C'est ce qui a mené à la planification et à la mise au point de l'**Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE), programme d'enquête visant à constituer un ensemble unifié et intégré d'enquêtes-entreprises annuelles**. L'EUE a adopté une nouvelle démarche commune à l'égard de la réalisation d'enquêtes-entreprises annuelles. À compter de l'année de référence 1997, on a mené sept nouvelles enquêtes annuelles (appelées enquêtes pilotes de l'EUE) selon cette démarche commune et, chaque année, on y a ajouté de nouvelles enquêtes ou d'importantes enquêtes existantes. Dès l'année de référence 2000, on avait intégré 26 enquêtes centrées sur les établissements et une enquête centrée sur les entreprises. Ces enquêtes couvrent entre 65 % et 70 % de l'activité économique canadienne. Bon nombre d'autres enquêtes annuelles ont déjà adopté une démarche semblable à celle de l'EUE. De plus, à mesure qu'on remaniera les enquêtes-entreprises mensuelles et trimestrielles, on adoptera certaines démarches de l'EUE pour rendre ces enquêtes plus cohérentes avec les enquêtes annuelles.

2. AMÉLIORER LA QUALITÉ

Dans la présente section, nous allons montrer que la mise en œuvre de l'EUE a permis d'améliorer la cohérence, la couverture, l'ampleur et l'uniformité et répond maintenant au principal objectif de l'EUE, qui consiste à produire de meilleures estimations économiques provinciales annuelles. Il convient de noter que chaque démarche mentionnée peut s'appliquer à plus d'un objectif et, dans certains cas, aux quatre objectifs.

2.1 Cohérence

Le monde des affaires se compose d'entreprises et de leurs unités organisationnelles (siège social, succursales, divisions, usines ou emplacements). Les entreprises doivent fournir certains renseignements – actif total, passif, recettes, dépenses et bénéfice net – à leurs actionnaires ou propriétaires, à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et, souvent, à Statistique Canada dans le cadre d'enquêtes-entreprises.

Statistique Canada a adopté une conception statistique uniformisée de la structure opérationnelle d'une entreprise. Cette conception est axée sur une hiérarchie à quatre niveaux (entreprise, société, établissement et emplacement); l'EUE s'intéresse aux premier et troisième niveaux. Si une entreprise compte une seule unité, cette unité représente les quatre niveaux de la hiérarchie statistique. Si l'entreprise compte plus d'une unité et qu'elle ne fait pas partie d'une organisation plus vaste, elle devient à la fois entreprise et société et les unités ou groupes d'unités deviennent les établissements. Si l'entreprise fait partie d'une organisation plus vaste, cette organisation devient l'entreprise (que nous appellerons plus loin « entreprise à entités multiples »), l'entreprise devient la société et les unités ou groupes d'unités deviennent les établissements.

On entend par *cohérence* la nécessité qu'ensemble, les données recueillies auprès d'établissements et les données recueillies auprès de leur entreprise mère soient exhaustives, cohérentes au niveau interne et sans chevauchements ni lacunes statistiques.

La cohérence exige qu'on établisse des profils exhaustifs des unités statistiques de l'entité juridique et qu'on distingue les unités « accessoires » – siège social, entrepôts, services de transport – qui ne sont habituellement pas prises en compte dans les enquêtes centrées sur les établissements. Dans le cadre de l'EUE, on recueille également des données sur ces unités « accessoires », puis on les répartit de manière cohérente selon la province et la branche d'activité auxquelles appartient l'unité, en imputant les dépenses correspondantes en fonction des établissements servis par ces unités.

La cohérence exige qu'en répondant à l'enquête, l'établissement ne fournisse pas de données relatives à un autre établissement. Pour assurer la cohérence au niveau interne, il faut que les données recueillies auprès des différentes unités de l'entreprise correspondent à une définition commune de l'exercice et que les concepts comptables soient appliqués de manière uniforme. Il faut également assurer une certaine coordination durant le traitement, notamment en ce qui concerne la non-réponse partielle ou totale d'une unité.

On a créé le programme des gestionnaires des répondants clés pour gérer les relations avec les répondants et le fardeau des répondants, mais aussi pour favoriser la cohérence. Les gestionnaires des répondants clés s'occupent d'un petit nombre de grandes entreprises complexes. Ils sont leurs personnes ressources en ce qui concerne les communications avec Statistique Canada. Ils veillent à ce que les données recueillies auprès des entreprises comprises dans leur portefeuille soient traitées comme un ensemble de données cohérentes et interdépendantes. Avec l'aide d'analystes, ils procèdent également à l'analyse de la cohérence pour cerner les problèmes et les solutions possibles.

Aux grandes entreprises qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas fournir de données détaillées au niveau des établissements, on demande de fournir plus de renseignements agrégés (concernant des groupements par province ou par branche d'activité ou, dans certains cas, un seul ensemble de chiffres pour l'ensemble de l'entreprise) ainsi que quelques valeurs d'attribution par établissement. Le personnel de Statistique Canada définit les unités de collecte pertinentes et, pour le compte de l'entreprise, répartit les totaux des unités de collecte selon les établissements afin de compiler des estimations complètes par branche d'activité et par province.

2.2 Couverture

Comme nous l'avons mentionné plus haut, on entend par *couverture* l'exhaustivité des renseignements statistiques, soit l'absence d'importantes lacunes statistiques concernant certains secteurs industriels et l'exhaustivité de la couverture de l'activité économique. L'enquête doit porter sur toutes les branches d'activité définies dans le **nouveau** Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (1997). Toutes les entreprises commerciales, grandes ou petites, doivent faire partie de l'univers des entreprises, car le système des comptes provinciaux et des tableaux d'entrées-sorties couvre l'ensemble de l'économie. La couverture des entreprises complexes doit être complète et sans recoupements.

Pour assurer une couverture complète, il a fallu apporter des améliorations au Registre des entreprises (RE) et combler les lacunes statistiques du programme d'enquêtes-entreprises annuelles.

2.2.1 Grande amélioration de l'efficacité du Registre des entreprises (RE)

Avant la mise en œuvre du PASEP, le Registre des entreprises (RE) couvrait environ un million d'entreprises avec salariés; on le mettait à jour en utilisant uniquement les registres des retenues à la source tenus par l'ADRC. Aujourd'hui, pour assurer l'exhaustivité, le Registre contient en outre des renseignements sur un million d'entreprises sans salariés et il est mis à jour à partir d'un vaste ensemble de données administratives de l'ADRC, dont les déclarations de revenus produites par les sociétés et les versements de la taxe sur les produits et services. Bien qu'il omette quelques très petites entreprises, le RE est devenu un outil beaucoup plus efficace, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les secteurs de la construction et des services, qui sont dominés par des entreprises de taille moyenne.

On a également rapproché et fusionné le RE avec les bases de sondage d'enquêtes-entreprises menées par certaines divisions spécialisées; cette mesure a grandement amélioré l'établissement de profils de grandes entreprises complexes et a permis d'ajouter de nouveaux codes au RE (code de nationalité des capitaux majoritaires, indicateur d'entreprise à but lucratif ou non lucratif, indicateur de complexité, etc.). On a remplacé l'ancienne Classification type des industries par le SCIAN et, depuis, on s'emploie à mettre à niveau les procédés et les systèmes, automatisés et manuels, de mise à jour des codes de classification industrielle du RE.

Maintenant que plus de 70 enquêtes annuelles, trimestrielles et mensuelles sont menées directement à l'aide du Registre des entreprises, un vaste programme permanent de rétroaction permet de tenir à jour la base de données. L'EUE recueille notamment des renseignements sur la ventilation provinciale de la production ou des ventes des établissements de grandes entreprises; cette mesure permet de valider les profils d'entreprises du RE. On emploie des ressources accrues pour maintenir les profils structurels des grandes entreprises, pour améliorer les renseignements sur le couplage utilisés pour lier entre elles les données provenant de différentes sources administratives et sources d'enquêtes et pour obtenir une mesure de la taille relative des entreprises pour les fins de la stratification des échantillons.

2.2.2 Élimination des lacunes statistiques dans le programme de l'Enquête-entreprise annuelle

Dans le cadre de l'EUE, on a établi de nouvelles enquêtes annuelles centrées sur les établissements pour combler les lacunes statistiques du programme de la statistique des entreprises. L'EUE comporte désormais une enquête sur les industries de la construction, une enquête sur l'industrie de l'aquaculture, des enquêtes sur certains secteur de l'industries des transports (messageries et services locaux de livraison; services de taxi et de limousine), des enquêtes sur certains secteur de l'industries des services (services de restauration et débits de boisson; agents et courtiers immobiliers et bailleurs de biens immobiliers; services de comptabilité, d'établissement de déclarations de revenus et de tenue de livres; éditeurs de journaux et de bases de données et services d'édition spécialisée; services de placement; laboratoires d'essai; services de géomatique; services de design spécialisé; services de télécommunications; et services de laboratoires d'essai) et une enquête sur un secteur financier des banques et de l'assurances).

Afin de réduire le fardeau de réponse, l'enquête sur les industries de la construction et les enquêtes sur des industries de transport choisies sont menées tous les trois ans. Dans l'intervalle, on utilise les données fiscales.

L'EUE a établi, à titre d'enquêtes centrées sur les établissements, des enquêtes existantes et de grandes enquêtes annuelles portant notamment sur le commerce de gros, le commerce de détail, les industries manufacturières et l'industrie forestière. Le programme couvre plus des deux tiers des établissements et les quatre cinquièmes de la production mesurée en fonction des ventes ou des recettes de l'ensemble de l'économie.

On a établi une nouvelle enquête financière annuelle auprès des entreprises constituées en société. Son principal objectif consiste à fournir une mesure des bénéfiques par secteur industriel (pour calculer les marges bénéficiaires utilisées par les tableaux provinciaux d'entrées-sorties) et le mouvement des avoirs financiers. Elle recueille également des données sur les revenus et les dépenses. Depuis 1997, l'enquête a évolué. À l'origine, il s'agissait d'une enquête annuelle auprès d'entreprises constituées en société. Elle utilise maintenant les données recueillies par l'Enquête financière trimestrielle (EFT) remaniée et complète ces données par les données fiscales tirées d'états des résultats et de bilans. L'EFT remaniée utilise le Registre des entreprises comme base de sondage et son échantillon comprend systématiquement de grandes entreprises à entités multiples dont les données fiscales disponibles au niveau de la société seulement sont difficiles à consolider au niveau de l'entreprise. Les données de l'EFT sont annualisées et agrégées par groupe et par province selon le SCIAN; forte d'un échantillon de 5 500 entreprises, la partie EFT de l'enquête couvre 89 % des bénéfiques et de l'actif et 70 % des recettes et des dépenses des sociétés canadiennes.

2.3 Ampleur

On entend par *ampleur* le nombre d'éléments de données (sur le plan du détail et des marchandises) mesurés pour certains secteurs industriels, ainsi que la taille des échantillons d'enquête. À chaque branche d'activité et à chaque province doit correspondre un échantillon de taille suffisante. Il importait particulièrement d'établir des estimations présentant la même fiabilité dans l'ensemble des provinces et des

territoires, tout en tenant compte du fardeau de réponse que la réalisation d'enquêtes impose aux entreprises.

2.3.1 Des renseignements plus détaillés

Chaque enquête menée dans le cadre de l'EUE a tenté de recueillir un plus grand nombre d'éléments de données dans les sous-catégories « recettes », « dépenses » et « stocks », mais cet effort s'est limité aux grandes entreprises et à leurs établissements qui sont en mesure de déclarer ces renseignements. Dans le cas des petites entreprises, on obtiendra une ventilation détaillée à partir des données fiscales. De plus, on a demandé uniquement aux grandes entreprises de fournir des renseignements sur la catégorie de client.

L'Enquête annuelle sur les industries manufacturières recueille régulièrement des données détaillées sur les marchandises vendues, le commerce interprovincial et les achats de services aux entreprises. Des renseignements semblables sur les marchandises sont recueillis tous les trois ans dans le cas de l'Enquête annuelle sur le commerce de gros et sur une base irrégulière dans le cas des autres enquêtes de l'EUE.

2.3.2 Des échantillons de taille suffisante pour assurer la fiabilité et l'exactitude des estimations

Une caractéristique importante de l'EUE tient à l'intégration de l'échantillonnage effectué en vue des nombreuses enquêtes qui la composent. L'avantage réside dans un plan d'échantillonnage plus souple, plus efficace et plus fiable qui assure l'uniformité des concepts et réduit le fardeau de réponse.

La stratégie du plan d'échantillonnage utilise le Registre des entreprises comme base de sondage et l'établissement statistique comme composante de base de l'unité d'échantillonnage. Le plan d'échantillonnage vise à obtenir la couverture d'enquête la plus vaste possible dans le cas des grandes entreprises complexes et à sélectionner des échantillons de taille plus réduite dans le cas des autres entreprises. Il se trouve que les très petites entreprises ne sont pas enquêtées. En fait, pour chaque province et pour chaque sous-secteur industriel, on calcule la valeur des recettes de manière que moins de 5 % des recettes combinées des très petites entreprises soient exclues du plan de l'enquête principale; dans la plupart des secteurs industriels, plus de 50 % des entreprises ne sont pas enquêtées. Pour ces très petites entreprises, on produit des estimations à l'aide de données fiscales pour éviter de leur imposer le fardeau de réponse.

Le plan d'enquête de l'EUE assure une qualité statistique globale à peu près équivalente pour chaque province et chaque territoire. Autrement dit, les estimations d'enquête concernant une province donnée peuvent présenter des coefficients de variation plus élevés à l'égard d'une branche d'activité et plus faibles à l'égard d'une autre (selon l'importance de la branche d'activité donnée au sein de l'économie provinciale et canadienne), mais les estimations provinciales agrégées concernant l'ensemble des branches d'activité présentent des coefficients de variation à peu près égaux. Le plan d'échantillonnage détermine également la précision des estimations de niveau intermédiaire, par exemple au niveau des branches d'activité (pour l'ensemble du Canada). Chaque chargé d'enquête examine la précision de chaque estimation provinciale par sous-catégorie industrielle et, dans un petit nombre de cas, accroît la taille de l'échantillon pour améliorer la précision de l'estimation provinciale concernant une sous-catégorie industrielle donnée.

2.3.3 Estimations relatives à l'univers des petites entreprises et fondées sur les données administratives

Comme nous l'avons mentionné plus haut, on utilise des données administratives pour les plus petites entreprises inscrites au Registre des entreprises. Si l'entreprise est constituée en société, on peut facilement obtenir les renseignements pertinents grâce au programme de déclaration électronique des données sur les sociétés de l'ADRC, qui recueille les états des résultats et les bilans de toutes les sociétés par l'intermédiaire de l'Indice général des renseignements financiers (IGRF). Si l'entreprise n'est pas constituée en société, l'acquisition des données entraîne un travail de bureau plus coûteux consistant, par exemple, à intercepter le dossier d'impôt d'une personne donnée et à saisir certains éléments de données. Étant donné

les ressources nécessaires pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des petites entreprises, on prélève un échantillon représentatif de ces entreprises et on produit des estimations au niveau de précision requis par l'EUE.

Plus de deux millions d'entreprises non constituées sont de trop petite taille pour figurer dans le Registre des entreprises, mais elles peuvent être importantes pour une catégorie industrielle ou pour une province donnée. Comme on ne dispose d'aucune classification industrielle et géographique de ces entreprises, on prélève un échantillon général en vue d'acquérir des données fiscales. On attribue aux données recueillies des codes industriels et provinciaux et l'on produit des estimations fiscales.

2.4 Uniformité

On entend par *uniformité* l'utilisation uniforme des concepts, des normes, des unités statistiques, de la méthodologie et de la terminologie. Pour qu'on puisse comparer de manière fiable les renseignements statistiques selon les branches d'activité, les marchandises ou les provinces, une telle uniformité est indispensable. Elle repose sur l'utilisation d'un ensemble unifié d'unités statistiques, de concepts et de définitions, de questionnaires, de stratégies d'enquête ainsi que de méthodes de saisie et de traitement des données pour l'ensemble des branches d'activité et des provinces. L'uniformité permet de réduire les erreurs non dues à l'échantillonnage. On la réalise grâce à l'organisation du travail, à la formation du personnel et à l'intégration des méthodes d'enquête.

2.4.1 Organisation du travail

L'EUE utilise la gestion matricielle pour mettre au point et gérer l'enquête. Pour ce faire, on a ajouté de nouveaux éléments à la structure hiérarchique existante. L'un de ces éléments a été la création de l'équipe de gestion de projet (EGP) composée des directeurs de toutes les divisions visées; l'EGP se charge de l'établissement des budgets, de la planification et de la coordination. Un autre élément a été la création de la Division de la statistique des entreprises (DSE), qui est devenue le centre de production de l'EUE; la division coordonne l'élaboration des questionnaires, la collecte des données et la mise au point d'outils analytiques tout en assurant le traitement et le stockage des données, ainsi que certaines analyses. Des membres de la DSE sont actifs au sein de toutes les équipes interdisciplinaires qui coordonnent les divers aspects de l'EUE.

En raison de la grande envergure de l'EUE, il a fallu embaucher beaucoup de personnes. Pour assumer la lourde tâche de former un si grand nombre de nouvelles recrues, on a élaboré un cours de formation de dix semaines portant sur tous les aspects d'une enquête-entreprise. Ce programme facilite la réalisation de l'objectif axé sur l'uniformité.

2.4.2 Intégration des méthodes d'enquête

2.4.2.1 Concepts et définitions communs dans les questionnaires de l'EUE

Chaque enquête-entreprise a toujours été libre de définir ses propres concepts et définitions. L'EUE a mis au point un processus d'harmonisation en vertu duquel les chargés d'enquête continuent d'élaborer les questionnaires, mais selon des classifications, des définitions et des concepts communs. L'EUE a cherché à adopter les concepts du Système de comptabilité nationale tout en continuant de répondre aux besoins d'associations commerciales et d'autres clients.

En vertu du processus d'harmonisation des questionnaires, un questionnaire doit être officiellement approuvé par les divisions spécialisées qui participent à l'EUE et par la DSE. Il s'agit d'une vérification utile du contenu du questionnaire : elle permet de cerner les incohérences, les chevauchements et les redondances entre les enquêtes. Par conséquent, le questionnaire est plus exhaustif, il est moins sujet à l'erreur et il évite d'imposer un fardeau de réponse inutile.

2.4.2.2 Utilisation du Registre des entreprises comme base de sondage

Toutes les enquêtes de l'EUE utilisent le Registre des entreprises afin d'assurer l'uniformité des définitions des unités statistiques suivantes : entreprise statistique, établissement statistique et emplacement statistique. Le Registre des entreprises fournit des renseignements communs pour définir la complexité de l'entreprise ainsi que sa taille et celle de chacun de ses établissements. L'utilisation du RE garantit une couverture complète et sans redondance; elle facilite grandement le contrôle et la réduction du fardeau du répondant.

2.4.2.3 Plan d'échantillonnage intégré pour toutes les enquêtes annuelles de l'EUE

Comme nous l'avons mentionné plus haut, toutes les enquêtes annuelles de l'EUE centrées sur les établissements utilisent le même plan d'échantillonnage. Les concepts d'échantillonnage – grande entreprise, entreprise exclue du plan d'échantillonnage principal, unité d'échantillonnage (groupe d'établissements) et échantillonnage par réseau – sont appliqués uniformément aux enquêtes menées dans le cadre de l'EUE et à bon nombre d'autres enquêtes annuelles centrées sur les établissements et utilisant la même base de sondage.

2.4.2.4 Traitement des données de l'EUE

On applique les mêmes méthodes de collecte, de vérification, d'imputation, de répartition, de calendrialisation et d'estimation à toutes les enquêtes menées dans le cadre de l'EUE. À différentes étapes de l'enquête, les données d'enquête sont stockées dans une base de données commune; on dispose de logiciels spécifiques pour consulter la base de données et effectuer des corrections, des totalisations et des analyses. Cette démarche uniformisée en matière de réalisation d'enquêtes-entreprises permet d'obtenir des données beaucoup plus complètes, cohérentes et sans recoupements.

3. MESURER LA QUALITÉ

En raison de l'envergure et de l'importance de l'EUE, on a constitué et financé dès le début une Sous-section de la qualité des données, dont le mandat consiste à mesurer l'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs axés sur la cohérence, la couverture, l'ampleur et l'uniformité. La sous-section mesure de manière générale la qualité des enquêtes-entreprises menées par Statistique Canada (l'Enquête sur la qualité des données) et de manière spécifique la qualité de chaque enquête menée dans le cadre de l'EUE. Elle s'est employée à uniformiser les sommaires de la qualité des données en vue de la publication des estimations d'enquête et a participé à des études spéciales sur certaines méthodes utilisées : il s'agit de tirer parti de l'expérience passée pour mieux planifier l'avenir.

3.1 L'Enquête sur la qualité des données

L'**Enquête sur la qualité des données** a pour objet de contrôler et de mesurer l'amélioration continue de la qualité de toutes les enquêtes-entreprises annuelles menées par Statistique Canada. Les résultats de l'Enquête sur la qualité des données servent à planifier et à évaluer l'ensemble du programme d'enquêtes-entreprises annuelles et à cerner les points à améliorer. L'enquête fournit des renseignements uniformes permettant d'améliorer les comptes provinciaux de revenus et dépenses. La première enquête annuelle (l'enquête de référence) a eu lieu pour l'année de référence 1996; la plus récente a eu lieu pour l'année de référence 2000 : elle englobe plus de 90 enquêtes annuelles.

L'Enquête sur la qualité des données recueille auprès des chargés d'enquête des renseignements sur les principaux facteurs qui constituent une enquête-entreprise à Statistique Canada. Il s'agit des facteurs suivants :

- i) la production d'estimations de qualité à peu près égale pour chaque province ou territoire;
- ii) l'utilisation de la classification industrielle du SCIAN et de la Classification géographique type;

- iii) la mise à l'essai des questionnaires;
- iv) l'utilisation du Registre des entreprises comme base de sondage et de l'entreprise ou de l'établissement comme unité d'échantillonnage;
- v) le détail de la stratification industrielle et géographique dans le plan d'échantillonnage;
- vi) l'utilisation de seuils pour exempter les plus petites entreprises de l'enquête et le recours à l'échantillonnage probabiliste;
- vii) l'utilisation de données administratives (fiscales) pour couvrir les populations ou sous-populations non enquêtées;
- viii) l'utilisation d'outils généraux de collecte, de saisie et de vérification des données;
- ix) l'utilisation des systèmes généraux de Statistique Canada pour l'échantillonnage, la vérification, l'imputation et l'estimation; l'utilisation de techniques servant à déceler et à traiter les valeurs aberrantes, ainsi qu'à étalonner et à calendrialiser les estimations;
- x) la mesure d'indicateurs de base de la qualité à inclure dans un énoncé de la qualité des données destiné à être publié avec les estimations.

En 1996 (Bunko, 1999), des éléments de ces facteurs étaient présents dans bon nombre d'enquêtes-entreprises annuelles, notamment les enquêtes les plus importantes pour le Système de comptabilité nationale, mais des améliorations s'imposaient. En 2000 (Pursey, 2002), les enquêtes-entreprises annuelles se retrouvaient dans deux grands groupes d'enquêtes. Le premier, dont les méthodes n'ont pas changé depuis 1996, comprend les enquêtes auprès de très petites populations. Dans le cas de ces enquêtes, il est très courant qu'un chargé d'enquête assure la gestion de tous les processus d'enquête. Il arrive qu'on utilise le Registre des entreprises, les classifications courantes, les données administratives et un plan d'échantillonnage mais, souvent, ce n'est pas le cas. Le chargé d'enquête utilise parfois une liste d'entreprises à enquêter à partir d'une source autre que le Registre des entreprises. Chaque entreprise inscrite sur la liste est enquêtée par la poste ou par téléphone avec l'aide du personnel du chargé d'enquête, et ce dernier traite les données (en effectuant au besoin la vérification et l'imputation) et publie les estimations destinées aux utilisateurs. Habituellement, les caractéristiques de ces enquêtes ne correspondent pas aux facteurs souhaités décrits plus haut, mais les enquêtes sont néanmoins efficaces. Ainsi, les méthodes utilisées par les chargés d'enquête répondent aux exigences de la production d'estimations concernant une population donnée. Ces enquêtes portent sur une infime petite partie de l'économie canadienne, même si elles constituent environ la moitié des enquêtes-entreprises annuelles menées par Statistique Canada.

Le deuxième groupe d'enquêtes couvre plus de 80 % de l'économie canadienne et la taille de leur population est souvent importante. La production d'estimations concernant ces populations est plus complexe. L'Enquête de 2000 sur la qualité des données révèle que depuis 1996, les méthodes de ces enquêtes ont fait l'objet d'améliorations considérables. En effet, bon nombre de ces enquêtes ont été intégrées en vertu du Programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises (il convient de mentionner l'intégration récente de l'Enquête annuelle sur les industries manufacturières, de l'Enquête financière annuelle (appelée aussi Partie 1 de l'enquête à la DOFI)) et les Enquêtes sur les industries de service. Par ailleurs, les chargés d'enquête, au moment de concevoir ou de remanier leurs enquêtes, ont été priés d'adopter les nouveaux facteurs mentionnés plus haut. Dans ce groupe d'enquêtes, la plupart des facteurs sont respectés.

L'Enquête sur la qualité des données a également révélé que peu d'enquêtes utilisaient des techniques de calendrialisation pour modifier une estimation afin qu'elle corresponde plus étroitement à l'année de référence de l'enquête. Certaines mesures de la qualité, dont le taux de sous-dénombrement ou de surdénombrement, sont souvent absentes des énoncés de la qualité des données.

Pour la prochaine année de référence, une grande partie des renseignements recueillis par l'Enquête sur la qualité des données le sera pour la nouvelle Base de méta données intégrées (BMDI) de Statistique Canada. Il incombera alors à la Sous-section de la qualité des données d'extraire et d'analyser les données de la BMDI et de recueillir les renseignements supplémentaires nécessaires.

3.2 Évaluation de la qualité des données des enquêtes pilotes de 1997

Le rapport intitulé **Data Quality of the 1997 Unified Enterprise Survey (UES) Pilot** (Pursey, 2000) suit de près la politique de Statistique Canada visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie (Statistique Canada, 2000). Le rapport présente une analyse approfondie de la qualité des méthodes et des données de l'EUE, qui sont en pleine évolution. Cette évaluation des sept premières enquêtes de l'EUE est l'une des premières à utiliser le concept d'« adaptation des données à leur utilisation » et les six éléments opérationnels (pertinence, exactitude, actualité, accessibilité, interprétabilité et uniformité) adoptés par Statistique Canada pour évaluer les estimations d'enquête (Statistique Canada, 1998).

3.3 Sommaires de la qualité des données

Ces sommaires, qui résument les mesures de la qualité des données des enquêtes de l'EUE, permettent d'établir les énoncés obligatoires de la qualité des données destinés aux utilisateurs et de tirer des conclusions de base au sujet de la qualité des données des enquêtes de l'EUE. Les principaux éléments de ces sommaires sont les suivants :

- taux de réponse (réponse complète, réponse partielle, non-réponse, refus et unités hors du champ d'observation);
- incidence du traitement des données (données déclarées, vérifiées, imputées) selon le pourcentage d'enregistrements et l'incidence en pourcentage sur l'estimation des principales variables;
- incidence de la répartition des données d'une entreprise par rapport à ses établissements;
- coefficients de variation des estimations classées en catégories générales.

La production des sommaires de la qualité des données constitue une tâche permanente. Il existe également un site intranet expérimental permettant aux analystes d'accéder facilement aux renseignements concernant la qualité des données à mesure qu'ils sont compilés.

3.4 Études de suivi liées à l'Enquête sur la qualité des données

Ces études portent sur certains aspects propres à toutes les enquêtes et qui ne peuvent être évalués par les chargés d'enquête. La Sous-section de la qualité des données effectue notamment des études sur la mesure de l'amélioration de la couverture globale des enquêtes-entreprises, la mesure des erreurs de classement des branches d'activité dans les enquêtes de l'EUE et l'analyse de l'incidence qu'a sur la réponse le suivi consécutif à la collecte des données de l'EUE.

4. L'AVENIR – L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'Enquête unifiée auprès des entreprises a établi et mis en œuvre des mécanismes de contrôle des objectifs axés sur la cohérence, la couverture, l'ampleur et l'uniformité. Dans l'avenir immédiat, nous entendons nous pencher sur les trois enjeux décrits ci-dessous.

4.1 Actualité

La publication des estimations dans les plus brefs délais est devenue un enjeu tant pour la publication courante d'estimations concernant les branches d'activité que pour celle des tableaux d'entrées-sorties et des comptes provinciaux. Pour l'année de référence 2001, nous avons établi un objectif exigeant : pour la plupart des enquêtes menées dans le cadre de l'EUE, la date de publication est fixée à moins de 15 mois après la fin de l'année de référence. Ce nouvel objectif a des répercussions à toutes les étapes du processus d'enquête et sur tous les processus connexes, dont l'acquisition de données fiscales. Il faudra rendre chaque processus plus efficace et faire des compromis visant à réduire au minimum l'incidence sur la qualité afin

de respecter l'échéance. Il incombera à la Sous-section de la qualité des données de contrôler ces répercussions.

4.2 Cohérence continue entre les données sur les entreprises et les données sur les établissements

Les activités nécessaires pour assurer la cohérence entre les données sur les entreprises et les données sur les établissements doivent être menées sur une base régulière. Le processus de la cohérence consiste à rassembler les données, à cerner les incohérences entre la base de sondage et les concepts, à analyser et (au besoin) à corriger les données, à mettre à jour la base de sondage, à perfectionner le système de collecte ou de traitement, puis à recommencer. Malheureusement, une fois que les données sont cohérentes, rien ne garantit qu'elles le resteront.

4.3 Amélioration continue de la qualité

En raison de l'envergure de l'enquête, de sa périodicité annuelle et du temps nécessaire pour mener l'EUE, il est difficile, à l'heure actuelle, de régler les nouveaux problèmes concernant la qualité et d'intégrer la solution au cycle d'enquête suivant. L'enjeu consiste à établir un contrôle coordonné de tous les aspects de la qualité de l'EUE, à constituer des groupes de travail chargés de mettre au point des solutions en temps opportun et à faire en sorte que la qualité constitue une priorité absolue pour chaque chargé d'enquête.

L'amélioration continue de la qualité exige que nous comprenions les objectifs de l'EUE et que nous disposions de renseignements de premier ordre sur nos efforts (points forts et lacunes) visant à atteindre nos objectifs. À cette fin, nous devons tirer parti d'outils de mesure efficaces et à jour tels que les sommaires de la qualité des données et l'Enquête sur la qualité des données. Nous devons ensuite communiquer ces « mesures » et, enfin, connaître les impressions de nos « clients » à l'intérieur et à l'extérieur de Statistique Canada et celles de nos répondants en vue de perfectionner nos méthodes.

BIBLIOGRAPHIE

- Beelen, G., F. Hardy et D. Royce (1997), "An Overview of The Project to Improve Provincial Economic Statistics", *PIPES Technical Series Report #5*
- Bunko, E. (1999), "Data Quality Survey 1996 ", *PIPES Technical Series Report #43*
- Gaudreau, M. et Hughes, J. (2000), "The Challenge of Collecting Quality Data from Large Enterprises: Lessons learned from the Key Provider Manager Approach" présenté au ICES-II à Buffalo, New York, Juin, 2001, *PIPES Technical Series Report #64*
- Pursey, S. (2000), "The Data Quality of the 1997 Unified Enterprise Survey (UES) Pilot", *PIPES Technical Series Report #50*
- Pursey, S. (2002), "Data Quality Survey 2000", *Statistics Canada internal report*
- Royce, D. (1998), "Paper on the Project to Improve Provincial Economic Statistics from the Joint IASS/IAOS Conference", *PIPES Technical Series Report #27*
- Smith, P. (1997), "The Central Goals of PIPES", *PIPES Technical Series Report #13*
- Smith, P. (1997), "Challenges Involved in Using Tax Data for Statistical Purposes", *PIPES Technical Series Report #68*

Statistique Canada (1998), "Lignes directrices concernant la qualité", Troisième édition, *Publication de Statistique Canada no.12-539-X1F* (disponible gratuitement sur www.statcan.ca)

Statistique Canada (2000), "Politique visant à informer les utilisateur sur la qualité des données et la méthodologie", *Section 2.3 du Manuel des politiques de Statistique Canada*

Whitridge P. and S. Pursey (2000), "A Quality Approach to Business Surveys", *Proceedings of ICES-II, Buffalo, New York*